VRESSE-SUR-SEMOIS | Administration communale

AVIS

Décision relative à une demande de permis d'environnement
(art.D65 et R21 du Code de l'Environnement)

Concerne la demande : Monsieur GREGOIRE Sébastien

Réf. DPA : 10020905 **Nos Réf.** : PE 2025/03

Le Bourgmestre informe la population que dans le cadre de l'instruction du dossier repris sous rubrique, au vu de la notice d'évaluation des incidences, les plans et autres documents constitutifs du dossier synthétisant suffisamment les principaux paramètres écologiques du projet sur l'environnement.

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences sur une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Pour un établissement sis à **5550 CHAIRIERE, rue Haute 34** cadastré sur le territoire de la commune de VRESSE-SUR-SEMOIS, 6ème division CHAIRIERE, section A, parcelle n° 289F.

Et ayant pour **d'obtenir le permis d'environnement pour l'exploitation d'un atelier d'usinage et de fabrication métallique** et dont les activités sont répertoriées sous les rubriques suivantes :

- (Classe 2) 28.11.02 : Fabrication métallique de plus de 20 kW de puissance installée hors zone d'activité économique
- (Classe 2)25.52.02 : Mécanique générale de plus de 20 kW de puissance installée hors zone d'activité économique
- (Classe 3) 40.60.01 : Chaudière de plus de 101 kW thermique
- (Classe 3) 63.12.08.01.02 : réservoir d'air comprimé de 500L et plus.

A Vresse-sur-Semois, le 12 FEV. 2026

Le Directeur Général,

Sylvain BOSSARD.

Administration Communale - Vresse-sur-Semois (Namur)

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD.

Rue Albert Raty 112 › 5550 Vresse-Sur-Semois ☎ 061/50.03.06 🖷061/50.15.47
Belfius BE63 0910 0054 1108 › ING BE71 3401 5255 5069 › TVA n° BE0216.696.911
administration@vresse-sur-semois.be › http://www.vresse-sur-semois.be